

Pays tiers dont les ressortissants sont soumis ou exemptés de l'obligation de visa: Kosovo

2016/0139(COD) - 28/03/2019 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 331 voix pour, 126 contre et 12 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 539/2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation (Kosovo).

Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture en faisant sienne la proposition de la Commission.

La proposition vise à modifier le règlement (CE) n° 539/2001 par le transfert du Kosovo de l'annexe I, partie 2 (liste des entités et autorités territoriales non reconnues comme États par au moins un État membre dont les ressortissants doivent être munis d'un visa pour entrer sur le territoire des États membres) à l'annexe II, partie 4 (liste des entités et autorités territoriales non reconnues comme États par au moins un État membre et exemptées de l'obligation de visa).